

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de membres*

- *afférents au conseil municipal* : 15
- *en exercice* : 15
- *qui ont pris part à la délibération* : 14

**Séance du 15 avril 2021**

**L'an deux mille vingt et un**

**Et le quinze avril à 20 heures 30**

Date de la convocation : 09/04/2021

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Foyer Magali à Montlaur, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Myriam, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DELMAS Marie, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, RIVEMALE Patrick, ROUSSET Jean-François, VALAT Karine, WALIGORSKI Marie-Lou  
Absent excusé : BERNAT Laurent

Secrétaire de séance : RICARD Nathalie

Objet de la délibération n° 10-2021

### **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 – Budget service assainissement**

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020  
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 17 649.05 euros

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

#### **Résultat de fonctionnement**

- A -Résultat de l'exercice : + 17 649.05 euros
- B -Résultats antérieurs reportés : + 16 755.26 euros
- C -Résultat à affecter : + 34 404.31 euros
  
- D-Solde d'exécution d'investissement : - 57 636.20 euros
- E- Solde des restes à réaliser  
D'investissement : + 135 091.00 euros
- F- Besoin De Financement : 0.00 euros
  
- **AFFECTATION = C + 34 404.31 euros**

- ✓ Report en section d'exploitation R 002, la somme de 34 404.31 €

Vote des conseillers municipaux :

Exprimés : 14          Pour : 14          Contre : 0          Abstentions : 0

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Suivent au registre les signatures des membres présents,  
Pour copie conforme.*

*Le Maire,  
Patrick RIVEMALE*

